

**Information pour compléter le formulaire de remboursement de frais de garde anticipé**

Tarif par jour :

- Pension temps plein : 30.83\$
- Pension temps partiel : 37.50\$

Nombre de jour de garde pour 2023 :

- Pension temps plein : 102 jours
- Pension temps partiel : Selon les jours de pension choisi en début d'année

Notez que les **2 formulaires suivants sont requis** pour votre demande :

- TPZ-1029.8.F.A – Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt
- TPZ-1029.8.F – Crédit d'impôt pour frais de garde